

Que signifiaient ces accusations une fois la banque tombée ; c'est avant qu'il fallait les porter quand leur énonciation pouvait être de quelque profit au public. Ce n'est pas du jour au lendemain que ce journal avait appris tous les méfaits dont il a accusé M. Weir quand celui-ci était à terre. Il devait les connaître bien avant, quand leur révélation aurait pu être vraiment utile. Il n'en a rien fait, il s'est empressé de publier religieusement les rapports de la Banque Ville-Marie, tous couleur de rose. Le lendemain matin des assemblées annuelles, il avait son agent d'annonces rendu là, un des premiers, pour avoir le rapport. L'agent le recevait du caissier avec prière d'ajouter un petit mot "d'éditorial" et de ne pas l'oublier, pas plus que le "gérant"; puis il se rendait en hâte au bureau du journal où le directeur attendait en sacrant, tant était grande sa frayeur de "ne pas avoir le rapport." Aussitôt le précieux document arrivé, on laissait tout de côté pour le traduire et le publier au plus vite, la maisonnée était mise à contribution et l'on eût même laissé de côté un article de Papa pour faire passer le fructueux rapport. Aussitôt qu'il était paru, on préparait le compte et l'on allait toucher la belle et bonne gafette des déposants qui s'endormaient dans les béatitudes de rêves dorés et de douces illusions.

Voilà comment cela se fait et, tout ce temps là, au journal en question, on connaissait ce que contient la lettre "J'accuse"; mais on se gardait bien de prévenir le public, on attendait le moment où il n'y aurait plus de chèque à retirer.

Voilà pourquoi nous condamnons et nous déclarons criminelle cette conduite.

Ce tapage a de causé un tort irréparable au nom et au commerce français

et a provoqué la ruine d'une foule de petits déposants, de petits marchands qui devront en demander un compte sévère au journal et à ceux qui le dirigent

Voyez quel est le résultat?

Tout ce qui porte un nom canadien maintenant est tenu en suspicion dans le peuple fatigué d'avoir été trompé et de voir mettre en pièces le lendemain des idoles pour lesquels on n'avait pas assez d'encens à brûler la veille.

Quand le peuple est fâché, il ne raisonne pas. Il peut devenir injuste, il peut s'égarer, mais on n'a pas le droit de l'en blâmer; car il est le faible tout en étant la force, il est l'opprimé bien qu'il soit le maître, et sa colère est sainte. C'est de l'abondance du cœur qu'elle sort, malheur à celui qui la suscite?

L'effet de toutes ces dénonciations a été sinon de mettre en péril, au moins de compromettre momentanément les opérations de plusieurs autres de nos institutions de crédit, la Banque Jacques-Cartier, la Banque Hochelaga, la Banque Nationale.

Rien ne justifie les étranges soupçons qui dans ces moments d'égarement, ont assailli les plus calmes à l'égard de ces trois institutions; et notre devoir est de dire bien haut au peuple qu'il se trompait et qu'il faisait fausse route en enlevant à ces Banques le moyen de se tenir à flot, le nerf de la guerre et du commerce, le dépôt.

Le peuple doit fort bien savoir que la Banque ne peut lui payer un intérêt qu'à condition de faire fructifier les dépôts c'est-à-dire de prêter l'argent qu'on lui remet.

Quand elle l'a prêté, elle ne l'a plus en mains et ne le revoit qu'à l'échéance.

Donc, si, sans aucun avis vous venez à l'improviste redemander à la Banque l'ar-